

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS | Numéro de permis 2015434 | Date d'inspection Le 16 juin 2020 | |
| Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis | | Numéro de téléphone (506) 826-9072 | |
| Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; | 39(2)(a) | 31 mars 2020 | 16 juin 2020 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| En raison du Covid-19, le suivi a été fait par courriel. Le tout est maintenant conforme et l'établissement rencontre les exigences de La Loi sur les Services à la Petite enfance. |
| Le permis peut être renouvelé. |

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juin 2020

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juin 2020

Date